FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

RHONE

*Approuvé le 1er avril 2025*

*Publié le 4 avril 2025*

# Procès-verbal du CCAS du 24 février 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 9
Présents : 7
Pouvoir : 2
Votants : 9

Date de Convocation du CCAS :
18 février 2025

Présents : Diogène BATALLA, Isabelle BONNET Etienne DUVAL, Michèle GUIDO, Elvine LEON, Nathalie MAZUYER et Caroline MIRANDA.
Excusés : Carine GRANDJEAN (pouvoir Caroline MIRANDA) et Sophie VERCHERE (pouvoir Diogène BATALLA).

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle se sont réunis en mairie, après convocation légale.

Caroline MIRANDA ouvre la séance, le quorum étant atteint.

## Nomination d'un secrétaire de séance

Michèle GUIDO est nommée secrétaire de séance.

## Approbation de l'ordre du jour

Caroline MIRANDA propose l'ordre ci-dessous :

1. nomination d'un secrétaire de séance ;
2. approbation de l'ordre du jour ;
3. approbation du procès-verbal du comité du 9 janvier 2025 ;
4. délibération relative à la mise en place d'une navette senior ;
5. questions diverses.

Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent cet ordre du jour à l'unanimité.

## Approbation du procès-verbal du comité du 9 janvier 2025

Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

## Navette senior

Caroline MIRANDA a rencontré le club de rugby pour mettre en place la navette senior.

Elvine LEON souhaite savoir si la MJC a été sollicitée.
A la suite des changements de direction, la commune n'a pas sollicité la MJC.

## 2025-02 Délibération relative à la mise en place d'une navette senior

**Rapporteur :** Caroline MIRANDA

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle souhaite mettre en place une navette destinée au transport des seniors le vendredi matin, entre 8h15 et 11h15.

Les objectifs annoncés pour cette navette permettront de :

- favoriser le maintien à domicile des seniors en leur proposant une solution adaptée pour qu'ils puissent aller faire leurs courses dans une grande surface alimentaire ou au marché ;
- proposer une solution visant à lutter contre l'isolement des seniors ;
- créer du lien entre les seniors de la commune.

L'association Le PARC propose de mettre à disposition un mini-bus de 8 places et un accompagnateur tous les vendredis matin de 8h15 à 11h15 pour un montant forfaitaire de 100 € TTC.

Cette navette s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus, valides, qui peuvent se déplacer en toute autonomie.
Les personnes se déplaçant en fauteuil ou lourdement handicapées ne sont pas concernées par cette prestation, le véhicule mis à disposition n'étant pas équipé de dispositif adapté aux personnes à mobilité réduite.
De plus, le chauffeur de la navette n'a pas de formation diplômante dans le domaine du médico-social et ne se substitue pas à un service d'aide à domicile.

Chaque senior concerné doit se préinscrire par téléphone en mairie jusqu'au jeudi 12h00.
La participation est fixée à 1 € par vendredi matin.
Chaque bénéficiaire pourra acheter des tickets à la mairie.

En fonction du nombre de participants, la navette viendra récupérer les seniors à leur domicile ou à un point de ramassage défini (gare, mairie, autre point à définir).

VU la proposition de l'association LE PARC pour la mise à disposition d'un mini-bus et d'un accompagnateur ;

CONSIDERANT la volonté du CCAS de favoriser le maintien à domicile des seniors et renforcer le lien social ;

**Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'unanimité :**

- **DE FIXER** la participation des usagers à 1 € par vendredi matin ;
- **DE VALIDER** le montant de 100 € TTC par trajet pour la mise à disposition d'un mini-bus et d'un accompagnant par l'association Le PARC ;
- **DE CHARGER** Madame la Vice-Présidente de toute formalité en lien avec la mise en place de cette navette ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget du CCAS de Fleurieux-sur-l'Arbresle au chapitre 011.

**Tome 2 – Registre des délibérations – actes non communicables**

Prochaine réunion mardi 1er avril 2025 à 18h30

La séance est close à 19h00

La Vice-Présidente du CCAS
Caroline MIRANDA

La secrétaire de séance,
Michèle GUIDO